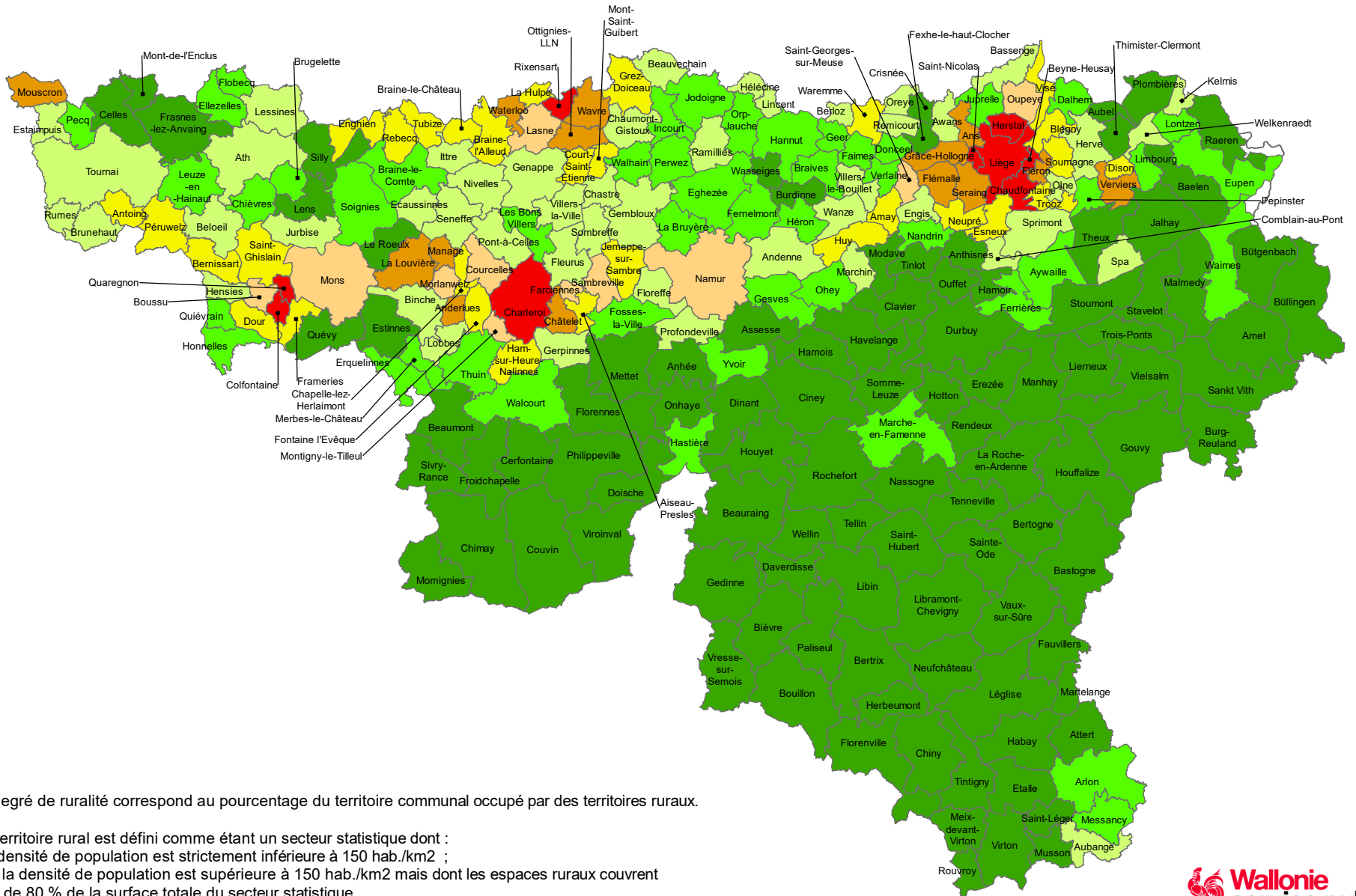


Indicateur de ruralité - degré de ruralité



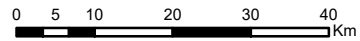
Degré de ruralité

- <30 %
- 30 - 50 %
- 50 - 60 %
- 60 - 75 %
- 75 - 85 %
- 85 - 90 %
- > 90 %

Le degré de ruralité correspond au pourcentage du territoire communal occupé par des territoires ruraux.

Un territoire rural est défini comme étant un secteur statistique dont :
 - la densité de population est strictement inférieure à 150 hab./km² ;
 - ou la densité de population est supérieure à 150 hab./km² mais dont les espaces ruraux couvrent plus de 80 % de la surface totale du secteur statistique.

Les espaces ruraux correspondent aux classes d'occupation et utilisation du sol dites rurales (non artificialisées) de WalOCS_2018 et WalUTS_2018.



Février 2021



Sources des données :
 - SPW - Walous, 2018
 - Statbel, 2018